

Sécuriser l'exécution des marchés publics luxembourgeois

Aspects administratifs, techniques et financiers

Cours Pratique de 2 jours - 14h
Réf : SMM - Prix 2024 : nous consulter

L'exécution des marchés publics nécessite un suivi rigoureux pour pouvoir garantir l'adéquation des prestations réalisées aux besoins. Cette formation vous permet de sécuriser les volets administratifs, techniques et financiers lors de l'exécution de vos marchés conformément aux règles luxembourgeoises.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation l'apprenant sera en mesure de :

Maîtriser le cadre juridique de l'exécution des marchés publics

Identifier et éviter les pièges liés à l'exécution d'un marché public

Mettre en place des outils de pilotage de l'exécution des marchés

Assurer une gestion efficace des marchés

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cette formation est dispensée selon la dernière réglementation des marchés publics.

TRAVAUX PRATIQUES

Echanges et retours d'expérience, apports théoriques, études de cas et exercices pratiques.

LE PROGRAMME

dernière mise à jour : 01/2023

1) L'impact des formes de marchés sur leur suivi

- Les marchés à bons de commande.
- Les accords-cadres et marchés subséquents.
- Les marchés mono ou multi-opérateurs.
- La cotraitance et la sous-traitance.

2) Piloter l'exécution du marché en toute sécurité

- Le début de la relation contractuelle.
- La durée du marché, les délais d'exécution et la garantie.
- Le prix ferme, actualisable, révisable et provisoire.
- Les acteurs de l'exécution des marchés : titulaires, sous-traitants, cotraitants, rôle du mandataire...
- La durée du marché, les délais d'exécution et la garantie.
- Les ordres de service, les bons de commande.
- Les pénalités applicables aux marchés et la résiliation du marché.
- Les marchés complémentaires et similaires.

Travaux pratiques : Travail en sous-groupes sur les clauses incitatives et dissuasives dans les relations contractuelles.

3) Maîtriser la modification du marché en cours d'exécution

- Le régime des modifications de contrats en cours d'exécution.
- Les modifications prévues aux documents contractuels.
- Les prestations supplémentaires rendues nécessaires.
- Le changement de titulaire.

PARTICIPANTS

Responsables des marchés publics, responsables des achats et toute personne amenée à piloter un appel d'offres de marché public.

PRÉREQUIS

Aucune connaissance particulière.

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les stages pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque stage ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le stagiaire a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Vous avez un besoin spécifique d'accessibilité ? Contactez Mme FOSSE, référente handicap, à l'adresse suivante psh-accueil@orsys.fr pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.

- Les modifications non substantielles.

Travaux pratiques : Analyse des modes de contrôle d'un marché et mise en œuvre d'une fiche de sécurisation du contrat.

4) La gestion des garanties financières pour sécuriser l'exécution des marchés

- La constitution d'une garantie à première demande ou la caution bancaire.
- La retenue de garantie et l'avance.
- La cession ou le nantissement des créances.
- Le paiement des acomptes : cas particuliers de la cotraitance et de la sous-traitance.
- Le rejet d'une demande de paiement.

5) Les règles applicables aux paiements

- Le délai global de paiement et les contours du mécanisme au regard des différents intervenants.
- Les cas de suspension du délai global de paiement.
- L'application des intérêts moratoires. Les intérêts moratoires complémentaires.

Travaux pratiques : Exercice sur la liquidation des intérêts moratoires.

6) La vérification et la réception des prestations

- Les opérations de vérification à effectuer : la réception, les garanties prévues dans le CCAG.
- Les garanties contractuelles et post-contractuelles.
- Les cas de rejet, d'ajournement et de réfaction.

7) Le suivi de la prestation et son évaluation

- Le suivi et l'amélioration de la performance.
- La vérification de la livraison de la prestation/produit.
- Les modifications en cours d'exécution.
- Les principaux indicateurs de mesure.
- La notion d'amélioration continue dans le suivi du marché : plan de progrès.
- La mise en œuvre de la charte Relations fournisseur responsables.

Travaux pratiques : Cotation de deux fournisseurs sur les critères qualité, prix, délais, services.

8) Régler les litiges liés à l'exécution du marché

- Réagir face à un prestataire en difficulté financière.
- Obtenir réparation des malfaçons relevées en cours d'exécution du marché.
- Garantir l'efficacité du recours contre les différents intervenants au marché.
- Trouver un règlement amiable des différends.
- Exercer un recours ou un contentieux.

Travaux pratiques : Identification des types de recours à l'encontre du titulaire

LES DATES

LUXEMBOURG

2024 : 12 sept.